

INFORMATIONS NOTARIALES
Formulaire

Bien sis chaussée de Wavre 130 à 1390 Grez-Doiceau cadastré 2e division, section B n° 46S et appartenant au propriétaire suivant :

<p>Bien sis en zone agricole d'intérêt paysager et en zone d'habitat au Plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;</p> <p>Bien sis dans l'aire résidentielle et d'activité économique sous conditions (max 5 logements/ha) au Schéma de développement communal adopté définitivement par le Conseil communal de Grez-Doiceau du 29/12/2009 (entrée en vigueur le 27/04/2010), et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité</p>	
Application des articles 419 et 422 du GRU	Néant
Permis d'urbanisation	Néant
Périmètres du site	<p>Site à réaménager : néant</p> <p>Périmètre de remembrement urbain : néant</p> <p>Revitalisation urbaine : néant</p> <p>Rénovation urbaine : néant</p>
Guide communal d'urbanisme	Règlement concernant la protection des arbres et des espaces verts
Situation urbanistique après 01/01/1977	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'urbanisme : PU/2011/6260 relatif à la construction d'un immeuble pour le conditionnement de confiserie délivré le 20/12/2011 – Demandeur : S.A. • PU/2012/6425 relatif à la modification du revêtement (tarmac au lieu de klinkers) sur une partie des abords d'un immeuble pour le conditionnement de confiserie délivré le 12/06/2012 – Demandeur : • PU/2002/4560 relatif à la construction d'une extension à un entrepôt et la transformation des bureaux existants délivré le – Demandeur : • Déclaration urbanistique : néant • Division : néant • Certificat d'urbanisme n° 2 : néant • Infraction urbanistique : néant • Insalubrité logement : néant
Inventaire régional du patrimoine (ex-Inventaire du patrimoine culturel immobilier)	Néant
Bien pastillé	Néant
Carte archéologique (CoPAT, art. 13)	Néant



Liste de sauvegarde (CoPAT, art. 15)	Néant
Bien classé (CoPAT, art. 16)	Néant
Zone de protection autour d'un bien classé ou inscrit dans la zone de sauvegarde (CoPAT, art. 21)	Néant
Arbres/haies remarquables	Néant
Périmètre des zones vulnérables (art. D.IV.57.2° à 4°)	Risque d'accident majeur : néant Zone inondable : néant Axe de ruissellement : néant Risque éboulement versant : néant Cavité souterraine d'intérêt scientifique : néant Contrainte géotechnique majeure / Zone humide d'intérêt biologique : néant
Plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut de la voirie	Régional Chemin/sentier inexistant
Equipement de la voirie	Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux
Servitude en sous-sol	Aucune conduite souterraine
Egout : zone PASH	Régime d'assainissement collectif
Egout équipement	Voirie égouttée
Egout : autorisation	Autorisation du collège du 18/09/2012
Natura 2000	Néant
Permis d'environnement / Permis unique	Néant
Banque de données gestion de sols (CoDT, art. D.IV.97-8°)	Néant
Alignement obligatoire	Voir SPW (DGO 1)
Emprise	Néant
Expropriation prévue	Néant
Droit de préemption	Néant



Remarques

- En ce qui concerne les constructions érigées sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu dès lors de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SEDILEC, ORES, SWDE, ...)

A Grez-Doiceau, le 18/07/2023.

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE